



## Quiz: Compensation CO<sub>2</sub>

- Avant de commencer ce Quiz, nous vous conseillons vivement de consulter l'article « [Die Bundesverwaltung kompensiert ihre Treibhausgasemissionen](#) » ainsi que la page web « [Acquisition de certificats de réduction des émissions](#) ». Concernant la compensation de CO<sub>2</sub> à l'échelle suisse globale, vous pouvez consulter les informations se trouvant sur la page web « [Compensation des émissions de CO<sub>2</sub>](#) » de l'OFEV. À noter que vous ne trouverez pas toutes les réponses dans les liens mentionnés ci-dessus.

### 1. A quoi sert la compensation carbone ? Sélectionnez la bonne réponse.

- a. A pouvoir émettre autant de CO<sub>2</sub> que l'on veut, tant que l'on compense par après
- b. A compenser l'émission d'un volume de gaz à effet de serre généré par une activité
- c. A s'acheter une bonne conscience
- d. A acheter un droit d'émission de gaz à effet de serre

### 2. En quoi consiste concrètement la compensation de CO<sub>2</sub> ? Sélectionnez la bonne réponse.

- a. Achat de CO<sub>2</sub> physique et échangeable (stocké dans de grands entrepôts)
- b. Subventionner la production de technologies permettant d'économiser du CO<sub>2</sub> (éoliennes, photovoltaïque, etc.)
- c. Au financement de projets visant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de manière démontrable et quantifiable
- d. Aide à la plantation d'arbres





**3. Lequel des secteurs mentionnés ci-dessous doit obligatoirement compenser totalement ou en partie ses émissions de CO<sub>2</sub> en Suisse? Sélectionnez la bonne réponse.**

- a. Les producteurs et importateurs de carburants fossiles
- b. Les producteurs et importateurs d'automobiles
- c. Les producteurs électriques

**4. Combien de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre ont été compensées par l'administration fédérale civile en 2020 pour l'année 2019 ? Sélectionnez la bonne réponse.**

- a. 9'879 t
- b. 15'614 t
- c. 25'613 t
- d. 32'963 t

**5. Qu'est-ce qu'un certificat de CO<sub>2</sub> (par ex. CER) ? Sélectionnez la bonne réponse.**

- a. Réduction certifiée des émissions de 1 tonne CO<sub>2</sub>
- b. Label certifiant qu'un appareil/une activité n'émet que 1 tonne de CO<sub>2</sub>
- c. Certificat ou sceau d'approbation pour les projets particulièrement respectueux du climat

**6. Comment les offices de l'administration fédérale peuvent-ils obtenir les certificats de compensation ? Sélectionnez la bonne réponse.**

- a. En contactant l'OFEV, qui en tant qu'organisme central d'achat, acquiert les certificats pour l'entier de l'administration fédérale
- b. Chaque unité administrative est responsable d'acquérir elle-même les certificats
- c. RUMBA s'occupe d'acheter les certificats et les redistribue aux unités administratives





**7. Quelle quantité d'émissions CO<sub>2</sub> sera compensée par l'administration fédérale à partir de 2021 (année de bilan 2020) ? Sélectionnez la bonne réponse.**

- a. La totalité, car il y a une nouvelle obligation de le faire dans le cadre du train de mesures sur le climat
- b. Une quantité définie en fonction du budget
- c. La même quantité que l'année précédente (2019), puisque tout ne sera pas compensé avant 2030

**8. Sur les 91 unités administratives fédérales combien ont compensé totalement ou partiellement leurs émissions de gaz à effet de serre de l'année 2019, et ceci, volontairement? Sélectionnez la bonne réponse.**

- a. 13 UA
- b. 24 UA
- c. 42 UA
- d. 56 UA

**Réponses:**

1. **b)**

2. **c)**

3. **a)**

4. **c)**

5. **a)**

6. **a)**

7. **a)**

8. **c)**

